



29530 Loqueffret

Tél. : 02.98.26.43.99

Fax : 02.98.26.44.58

Mèl : cc.yeun.ellez@wanadoo.fr



Compte-rendu
de la réunion du conseil communautaire
du 08 juin 2010 à LA FEUILLEE

Étaient présents :

BOTMEUR : Eric PRIGENT, Gérard GUEN, Georges Pierre ISAAC

BRASPARTS : Jean-Pierre BROUSTAL, Vincent VIGOUROUX, Joseph SIMON

BRENNILIS : Marcel GERARDIN, Olivier MAGOARIEC, Jean-Victor GRUAT

LA FEUILLEE : Yves LE FLOCH, Céline JEANNOT, Régis LE GOFF

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Roger BRONNEC, Christelle RANNOU

LOQUEFFRET : François KERGOAT, Guy GAYON, Martine CLOAREC

PLOUYE : Marcel LE GUERN, Lucien LE BRETON, Annick LABEYRIE

SAINT-RIVOAL : Yves Claude GUILLOU, Annick LOUBOUTIN, Jean-Yves JACQ

Etaient présents (sans voix délibérative) :

BOTMEUR : Viviane BIHAN

BRENNILIS : Françoise BORGNE

LA FEUILLEE : Jean-Jacques PENVEN

Ordre du jour :

- Présentation de l'étude diagnostic sur les collectivités et la culture en Centre Ouest Bretagne par le Pays
- Bâtiment administratif : marché de travaux
- Subvention 2010 office de tourisme
- Commerce relais de St Rivoal : avenants
- Bâtiment d'accueil pour les activités de loisirs touristiques à Botmeur : avenants
- Animation jeunesse : activités nautiques (budget, subventions)
- Demande DDR / atelier relais Guyomarc'h
- Décisions modificatives
- Aide/prêt à taux zéro
- SAFI /augmentation du capital social
- Questions diverses

Le Président débute la réunion en passant la parole à Yves Le Floch, Maire, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le Président présente Marie-Hélène COSQUERIC (animatrice culture au pays du COB) et Marie-France LE BOULCH (conseillère générale du canton de Pleyben et référente culture au pays du COB) qui vont présenter l'étude diagnostic sur les collectivités et la culture en Centre Ouest Bretagne.

Ce diagnostic a été réalisé pour faire le point sur l'intervention des collectivités dans le domaine de la culture sur le territoire du Centre Ouest Bretagne.

La culture est un point d'attractivité du territoire pour les familles et entreprises qui souhaitent s'installer.

L'enquête a mis en avant 4 thèmes : la lecture publique, l'enseignement artistique, l'éducation artistique et la création et diffusion artistiques.

Il existe un déséquilibre entre le nord et le sud du territoire concernant la lecture publique (plus de bibliothèques dans le sud).

En ce qui concerne l'enseignement artistique, on retrouve peu de structure pour les arts plastiques, toutefois l'enseignement musical et la danse est plus structuré (écoles).

On retrouve tout de même une intervention peu ou prou des communautés de communes dans le domaine culturelle, même si elles n'ont pas cette compétence, à travers l'animation jeunesse, le tourisme, les écoles de musiques ou autre...

La mise en mouvement de quelque chose est aussi importante que la réalisation d'infrastructures. Une visite sur un territoire de Haute Mayenne sera organisée d'ici quelques mois par le COB afin d'avoir un retour d'expérience sur un territoire similaire.

Bâtiment administratif à Loqueffret

Le Président rappelle l'historique du projet de locaux autonomes pour le fonctionnement de la communauté, entre les projets d'achat de bâtiment sur Loqueffret et celui de construction dont le coût proposé était le double de l'estimatif, un nouveau projet est proposé.

Le Président propose un vote à bulletin secret pour savoir s'il est opportun de construire ce bâtiment dont le coût des travaux suite à l'appel d'offres est de 603.579,16 € (correspondant à l'enveloppe prévue au départ).

Le vote (à bulletin secret) donne les résultats les suivants :

Oui : 22 voix

Non : 1 voix

Un bulletin blanc

La construction du bâtiment est donc approuvée.

Marché de travaux

Le Président rappelle le marché de travaux pour la construction du bâtiment administratif à Loqueffret a fait l'objet de publicité selon une procédure de marché adapté à compter du 17 mars jusqu'au 15 avril 2010.

Le Président fait lecture du procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 17 mai 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer les marchés publics suivants :

Lot n° 01 : Terrassements - Aménagements extérieurs

Entreprise retenue : Scop Le Vourc'h – Sizun

Montant du marché : 89.305,20 € H.T. comprenant l'offre de base 89.705,20 € H.T. et la variante en moins value de 3.200 € H.T. et la variante en plus value de 2.800,00 € H.T.

Lot n° 02 : Gros oeuvre

Entreprise retenue : Chapalain. – Lampaul Guimiliau

Montant du marché : 87.156,60 € H.T.

Lot n° 03 : Charpente et ossature bois - bardage

Entreprise retenue : Scop MCA – Plonévez du Faou

Montant du marché : 96.635,87 € H.T. comprenant l'offre de base 96.468,90 € H.T. et la variante en plus value de 669,42 € H.T. et la variante en moins value de 502,45 € H.T.

Lot n° 04 : Etanchéité – toiture végétale

Entreprise retenue : Abers étanchéité – Saint-Renan

Montant du marché : 21.390,22 € H.T.

Lot n° 05 : Metallerie

Entreprise retenue : BP Metal - Landivisiau

Montant du marché : 21.405,00 € H.T.

Lot n° 06 : Menuiserie extérieure - aluminium

Entreprise retenue : 4M – Saint-Martin des Champs

Montant du marché : 57.001,00 € H.T. comprenant l'offre de base 47.862,00 € H.T. et l'option en plus value de 9.139,00 € H.T.

Lot n° 07 : Menuiserie bois

Entreprise retenue : CMT - Plouigneau

Montant du marché : 26.272,62 € H.T. comprenant l'offre de base 25.273,60 € H.T. – l'option en plus value de 999,02 € H.T.

Lot n° 08 : Cloisons sèches - Isolation

Entreprise retenue : EBPC – Brest

Montant du marché : 23.125,54 € H.T. comprenant l'offre de base 24.731,15 € H.T. – les variantes en moins value de 1.605,61 € H.T.

Lot n° 09 : Plafonds suspendus

Entreprise retenue : Le Gall Plafonds - Brest

Montant du marché : 9.276,79 € H.T.

Lot n° 10 : revêtements de sols - Faïence

Entreprise retenue : Granit Breton – Brest

Montant du marché : 27.611,19 € H.T.

Lot n° 11 : Peinture –revêtements muraux

Entreprise retenue : Le Gall Patrick – Le Faou

Montant du marché : 10.284,90 € H.T.

Lot n° 12 : Plomberie sanitaire – Chauffage bois

Entreprise retenue : Sarl Jean Perennes – Carhaix-Plouguer

Montant du marché : 30.160,79 € H.T.

Lot n° 13 : Electricité - VMC

Entreprise retenue : SBEI – Quimper

Montant du marché : 35.130,00 € H.T. comprenant l'offre de base 34.500,00 € H.T. – l'option de 630,00 € H.T. en plus value

Lot n° 14 : Solaire photovoltaïque

Entreprise retenue : QUENEA – Carhaix-Plouguer

Montant du marché : 68.823,44 € H.T.

Soit un total de travaux de 603.579,16 € H.T.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget

Une demande d'aide financière complémentaire peut être demandé auprès de l'Etat dans le cadre du contrat de projets Etat Région – volet territorial (20 % sur la partie espace des services publics).

Office de tourisme – subvention 2010

Le Président explique que la convention d'objectifs et de moyens liant l'office de tourisme et la communauté de communes prévoit un soutien financier au vu d'un plan de financement. Le plan de financement des activités de l'année 2010 a été transmis et il comprend une aide de la collectivité de 25.500 €.

Le Président propose de verser une subvention de 25.500 € à l'office de tourisme.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de verser une subvention de 25.500 € à l'office de tourisme du Yeun Elez

Commerce relais à Saint-Rivoal – avenants au marché de travaux

Le Président rappelle le marché de travaux pour la construction du bâtiment cité en objet a été adopté par délibération du 28 septembre 2009.

Les travaux ont commencé et quelques modifications ont été apportées.

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour et propose les avenants suivants :

Avenant n°1 au lot n°3 – Couverture – Ardoises – Etanchéité : + 280,00 € H.T.

Avenant n°2 au lot n°3 – Couverture – Ardoises – Etanchéité : + 2.359,00 € HT.

Avenant n°1 au lot n°8 – Plomberie, Sanitaires et Chauffage poêle à bois : + 5.358,00 € H.T.

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer les avenants aux lots indiqués.

Bâtiment d'accueil et de loisirs touristiques à Botmeur – avenants au marché de travaux

Le Président rappelle le marché de travaux pour la construction du bâtiment cité en objet a été adopté par délibération du 28 septembre 2009.

Les travaux ont commencé et quelques modifications ont été apportées.

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour et propose les avenants suivants :

Avenant n° 1 pour le lot n° 02 : Gros œuvre : + 339,50 € H.T.

Avenant n°2 pour le lot n°02 : Gros œuvre : + 245,35 € H.T.

Avenant n° 1 pour le lot n° 3 : Charpente et ossature bois – bardage extérieur : + 2.932,56 € H.T.

Avenant n° 1 pour le lot n°5 : Menuiserie extérieure – menuiserie intérieure : + 294,70 € H.T.

Avenant n° 1 pour le lot n° 6 : Isolation – Cloisons et plafonds : - 58,93 € H.T.

Avenant n° 1 pour le lot n° 8 : Plomberie sanitaires – Electricité – Chauffage et VMC : + 4.170,00 € H.T.

Avenant n° 1 pour le lot n° 10 : Aménagements extérieurs : + 4.284,00 € H.T.

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer les avenants aux lots indiqués.

Animation jeunesse – Tarifs garderie accueil de loisirs

Le Président précise que dans la convention pour l'animation jeunesse avec l'association EPAL, il est indiqué que les tarifs des activités facturées aux familles sont proposés par l'association et sont validés en conseil communautaire.

Le Président rappelle que les horaires de garderie ont été étendus à partir de 7 heures du matin et jusqu'à 19 heures le soir depuis l'installation de l'activité dans le nouveau bâtiment. La commission "participation à la vie

des habitants" lors de sa réunion du 08 avril dernier propose de mettre en place un tarif pour le temps de garderie dépassant 10 heures de présence consécutive. Le prix serait de 1,50 €.

Le conseil communautaire décide d'approuver les tarifs suivants :

Tarifs 2010	Tarif 1^{er} enfant	Tarif 2^e enfant	Tarif 3^e enfant	Communes extérieures
Temps de présence supérieur à 10 heures consécutives	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €

Animation jeunesse – Activités sportives et nautiques aux abords du lac Saint-Michel – demandes de subvention Leader, Contrat de Pays – enveloppe 3, Conseil Général 29

Le Président explique que dans la continuité du bâtiment d'accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans, des activités sportives et de loisirs nautiques pourront être proposées aux enfants dès cet été et qu'il convient de faire l'acquisition de matériel nécessaire.

Il s'agit de 13 kayaks et d'un bateau de sécurité pour l'encadrement ainsi que du matériel pour l'activité nautique.

La partie encadrement et fonctionnement sera assurée par l'association EPAL et l'Ulamir Aulne. Il vaut mieux avoir son matériel pour développer l'activité.

Cette opération peut être subventionnée à hauteur de 30% par le programme Leader, 30 % par le contrat de pays Cob/Région et 20% sur les activités nautiques du Conseil Général du Finistère

Il reste à charge de la communauté de communes 4.744 € (déduction faite des subventions et du FCTVA).

L'assemblée approuve le projet d'acquisition de matériel nécessaire à la mise en place de ces activités et sollicite le concours financier du programme Leader ainsi que du contrat de pays COB/Région – enveloppe 3 et le Conseil Général du Finistère (investissements nautiques uniquement).

Atelier relais Guymarc'h – demande de Dotation de Développement Rural 2010

Le Président explique que ce projet peut bénéficier de la Dotation de Développement Rural au titre de la première part dans le cadre de la construction d'un bâtiment relais.

Il propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande d'aide financière.

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de Dotation de Développement Rural pour ce projet.

Aide locale à l'accession à la propriété

Le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 04 février 2010, l'assemblée avait délibéré sur une aide locale d'accession à la propriété et plus particulièrement les principes de mise en place du PASS FONCIER.

Une enveloppe budgétaire a été inscrite au budget en ce sens.

La délivrance du Pass Foncier par les organismes collecteurs est très difficile actuellement et le dispositif s'interrompt au 31/12/2010.

Cependant, il est possible à l'accédant remplissant les conditions de ressources du prêt à taux 0% majoré (moins élevé que ceux du Pass Foncier) de bénéficier grâce à l'aide locale à l'accession d'un complément de prêt à taux 0% allant de 10.000 € à 12.500 € selon que le ménage soit de 3 au plus ou de 4 au moins.

La délibération du 04 février 2010 ne visant que le Pass Foncier, il serait intéressant de redéfinir la mise en place d'une aide locale à l'accession.

Aussi, il est proposé de faire bénéficier, grâce à l'aide locale à l'accession, d'un complément de prêt à 0%, les personnes remplissant les conditions déterminées par la règle nationale.

Toutefois, l'enveloppe reste identique pour la collectivité, il s'agit de deux maisons individuelles aidées par commune par année. Les montants sont de 3.000 € pour un ménage de 3 personnes et moins et de 4.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'adopter le principe de mise en œuvre du dispositif présenté et autorise le Président à signer toutes les autorisations et documents relatifs à sa mise en place.

SAFI – augmentation du capital social par incorporation de réserves

Le Président indique que le conseil d'administration de la SAFI, réuni le 02 avril 2010, a décidé d'augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves.

Il y aura donc lieu :

Dans la perspective de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SAFI, prévue à la fin du 4^{ème} trimestre 2010, de délibérer sur le projet de modification de l'article 6 des statuts relatif au capital social, projet présenté lors du Conseil d'Administration de la SEM le vendredi 02 avril 2010, et d'autoriser le représentant de la collectivité à participer au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire sur ces modifications statutaires;

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe d'une augmentation du capital par incorporation de réserves ayant pour effet de porter le capital social de la SAFI de 690 000 € à 1 005 000 €;
- d'approuver la modification de l'article 6 des statuts de la SEM relatif au capital social;
- d'autoriser M. Jean-Victor GRUAT, son représentant à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SAFI, à voter en faveur de ces modifications;

Sentier communautaire - recrutement d'un contrat unique d'insertion C.A.E.

Le Président fait le point sur le sentier communautaire et propose qu'un inventaire du chemin soit fait par l'association IDEE, afin d'être certain que tout est juridiquement et matériellement praticable. Ceci est nécessaire avant l'élaboration de toute carte et document. Il semble que des communes n'ont pas encore déterminé avec certitude l'itinéraire de passage du chemin sur leur territoire.

Il informe l'assemblée qu'une personne travaille actuellement sur le circuit de sentier communautaire et qu'il y a la possibilité de l'employer dans le cadre du CAE passerelle.

Il propose qu'elle puisse travailler sur ce projet pendant d'une durée de 6 mois. Depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre collectivité peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

L'Etat prendra en charge 90 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la communauté de communes sera donc minime.

Le Président propose à l'assemblée le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions de chargé de mission tourisme, sentiers de randonnées à temps complet pour une durée de 6 mois.

Un travail d'inventaire des points noirs et du nettoyage de ce chemin est confié à l'association IDEE. Une réunion de la commission tourisme aura lieu suite à ce travail d'inventaire. (La commission s'est réunie le 21 juin dernier).

Suite aux décisions prises les modifications budgétaires suivantes sont adoptées :

Budget général

Acquisition de matériel /activités sportives et nautiques - Animation jeunesse –

Cette opération est estimée à 22.000 € et il convient de prendre la décision modificative du budget suivante :

Dépenses : Article 2184 – 18 : mobilier animation jeunesse : + 22.000 €

Recettes : Article 1322 – 18 : subvention région : + 5.000 €

Article 1327 – 18 : subvention Leader : + 5.000 €

Article 1323 – 18 : subvention conseil général : + 1.900 €

Article 1641 : emprunt : + 10.100 €

Budget général

Emploi en CAE

Article 6416 : emploi d'insertion : + 10.000 €

Article 74718 : participation état autres : + 9.000 €

Article 6419 : remboursement sur rémunérations du personnel : + 1.000 €

Budget général

Le Président explique que suite à la clôture du budget rénovation logements locatifs, il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

Article 2132 : immeubles de rapport : + 31.128,50 €

Article 4812 : frais d'acquisition immobilisations : -31.128,50 €

Budget annexe rénovation de logements locatifs

Le Président explique que suite à la clôture du budget rénovation logements locatifs, il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

Article 2132 : immeubles de rapport : + 31.128,50 €

Article 4812 : frais d'acquisition immobilisations : -31.128,50 €

Présence postale :

Le Président informe de la création d'un comité de vigilance pour la présence postale sur le territoire du Centre Ouest Bretagne. Ce comité permet aux maires d'être en contact, de créer un groupe pour discuter avec la Poste. Une conférence de presse a lieu le lundi 14 juin à Carhaix.

**Occupation d'un espace sur un terrain de la communauté de communes à Saint-Rivoal –
défense incendie -**

L'assemblée à la demande suivante :

Afin de réaliser la défense incendie des lotissements de Saint-Rivoal, (maisons de la communauté de communes, pavillons Habitat 29 et l'éco lotissement en création), le service départemental de secours et d'incendie demande la création d'une réserve d'eau à proximité.

Un terrain appartenant à la communauté de communes semble le plus opportun pour l'implantation de la réserve d'eau.

Les travaux sont réalisés par la commune de Saint-Rivoal, mais le terrain appartient à la communauté de communes.

Aussi, il est demandé l'autorisation de réaliser ces travaux sur une partie du terrain cadastré en section A n°613 partie B.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

Autorise la commune de Saint-Rivoal à utiliser l'espace nécessaire et à réaliser les travaux pour la défense incendie sur le terrain cadastré en section A n°613 (partie B)